

# COREPS

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réunion thématique  
« Tenue des festivals de  
l'été 2021 et protocoles  
sanitaires »  
20 mai 2021



# Les grands principes

## Principe de détermination de l'effectif admissible

- La réouverture progressive des établissements, accompagnée des protocoles sanitaires adaptés, est organisée selon une jauge correspondant à un pourcentage de l'effectif maximal du public admissible au regard du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- L'effectif maximal est déterminé, suivant le cas, d'après le nombre de places assises, la surface réservée au public, la déclaration du chef d'établissement ou d'après l'ensemble de ces indications. Il correspond à celui qui a été arrêté lors de l'autorisation d'ouverture par l'autorité de police territorialement compétente .
- Il appartient à l'exploitant de répartir le public sur l'ensemble de la surface exploitée de l'établissement dans le respect de la distanciation sociale.

# Les grands principes

## Activité principale et activité secondaire :

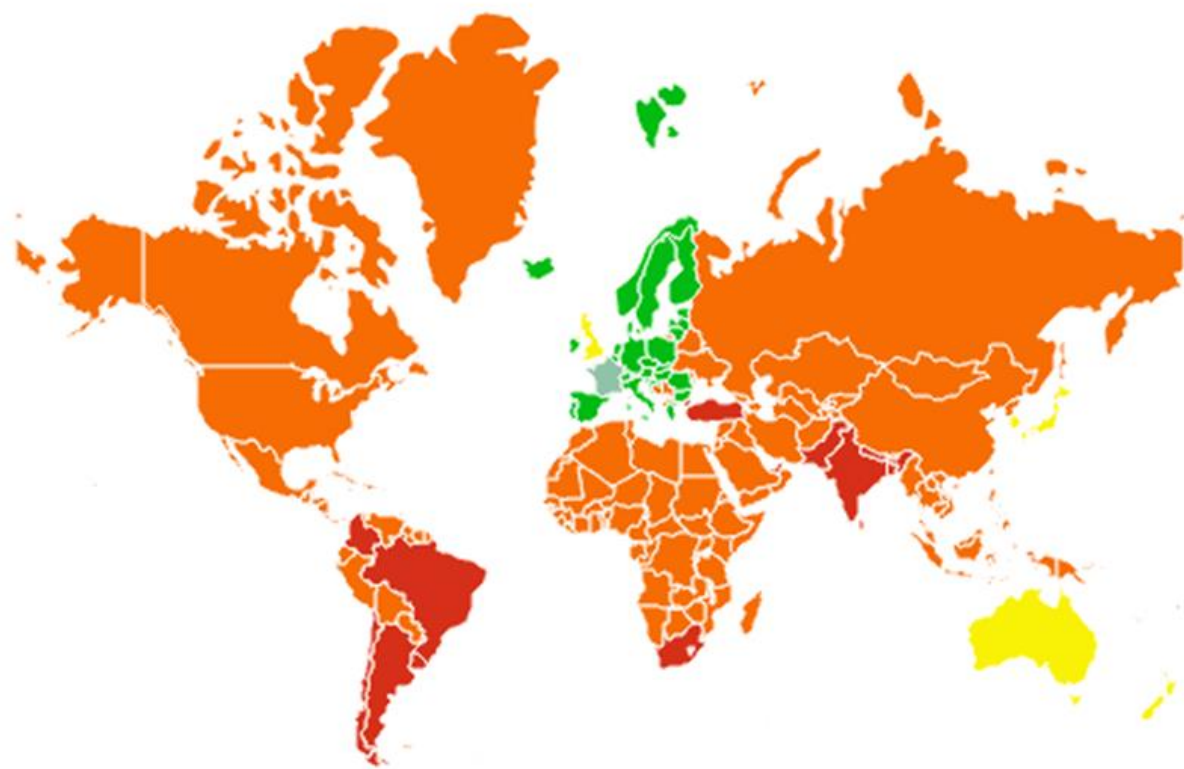
- En cas d'activité secondaire, il convient de se référer à la rubrique correspondante, dans la même phase d'ouverture. Par exemple, les règles de consommation de boissons dans une salle de spectacles en phase 2 suivent le même régime que celles édictées pour les « débits de boisson » (type N en phase 2).

Étapes Types d'ERP ou d'activité	Etape 2 = 19 mai	Etape 3 = 9 juin	Etape 4 = 30 juin
<b>Type L : Salles à usage multiple en configuration debout</b> (salles des fêtes, salles polyvalentes, cafés théâtres, salle de concert)	Fermetures (sauf exceptions prévues à l'article 45 du décret du 29 octobre 2020)	Fermeture (sauf exceptions prévues à l'article 45 du décret du 29 octobre 2020)	Protocole adapté. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes. + plafond maximal fixé par le préfet en tant que de besoin selon les circonstances locales.

<b>I</b> <b>Festival assis en plein air</b>	<p>Lorsqu'ils ont lieu dans un ERP PA existant ou dans un ERP PA « éphémère » avec une capacité d'accueil maximale bien identifiée : jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 1 000 personnes maximum.</p> <p>Lorsqu'ils ont lieu dans l'espace public sans possibilité de connaître la capacité d'accueil maximale : jauge de 1 000 personnes maximum dans le respect des règles de distanciation.</p> <p>Protocole adapté et protocole HCR.</p>	<p>Lorsqu'ils ont lieu dans un ERP PA existant ou dans un ERP PA « de fait » avec une capacité d'accueil maximale identifiée : application des jauges prévues pour ce type d'ERP soit une jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes maximum.</p> <p>Lorsqu'ils ont lieu dans l'espace public et sans possibilité de connaître la capacité d'accueil maximale : jauge de 5 000 personnes dans le respect des règles de distanciation. Protocole adapté et protocole HCR.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.</p>	<p>Jauge définie par le préfet en fonction des circonstances locales et respect des mesures barrières et de distanciation (hors sièges).</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.</p>
--	--	---	--



- **Pays A** - Pas de laissez-passer nécessaire / Pas de quarantaine
- **Pays B** - Pas de laissez-passer nécessaire / Quarantaine requise (7 jours)
- **Pays C** - Laissez-passer nécessaire / Quarantaine requise (7 jours)
- **Pays D** - Laissez-passer nécessaire / Quarantaine requise (10 jours)



● Group C ● Group A ● Group D ● Group B

# Les principaux liens

- <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Actualites/Cinemas-theatres-musees-salles-de-concert-tous-les-lieux-culturels-reouvrent-le-19-mai>

## **Guide d'aide à la continuité d'activités (74 pages mis à jour le 12 mai)**

- Salles de spectacle (ERP l et cts)
- Espaces d'exposition (ERP y et t)
- Galeries d'art (ERP m)
- Conservatoires classes (ERP r)
- Lieux d'enseignement artistique (arts visuels et spectacle vivant) action culturelle (arts visuels et spectacle vivant)